



ARNAUD MONTEBOURG  
MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

STEPHANE LE FOLL  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

*Communiqué de presse*

[www.redressement-productif.gouv.fr](http://www.redressement-productif.gouv.fr)

*Communiqué de presse*

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

Paris, le 10 Mars 2014  
N° 932

## **Arnaud MONTEBOURG et Stéphane LE FOLL ont installé ce jour le Comité stratégique de la filière bois (CSF bois)**

Le ministre du Redressement productif et le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ont coprésidé ce jour, la réunion d'installation, au sein du Conseil national de l'industrie (CNI), du Comité stratégique de filière bois (CSF bois).

La création du CSF bois traduit l'une des mesures phare du Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois (PNA) annoncé le 17 octobre dernier, devant le Conseil supérieur de la forêt et du bois par les deux ministres. Largement orienté vers la promotion du bois dans la construction, le plan est également porté par le ministère en charge du logement et appelle le soutien des collectivités locales.

Comme tous les autres comités stratégiques de filière, le CSF bois réunit des représentants du secteur : entreprises ou fédérations industrielles, organisations syndicales et représentants des administrations en lien avec la filière, sous le pilotage d'un industriel, vice-président du comité. Du dialogue entre ces différents acteurs, naîtra à l'été 2014 un contrat de filière, dont l'objectif est de proposer des mesures qui contribueront au développement industriel de la filière bois. Ces mesures devront notamment permettre de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction par la caractérisation des bois français, notamment des bois feuillus, de lever les obstacles réglementaires à l'utilisation du bois ou de développer des stratégies de valorisation s'appuyant sur l'architecture d'intérieur et le design. Le contrat de filière formalisera également des engagements réciproques entre l'Etat et les professionnels.

Avec la création du CSF bois, c'est la première fois que l'ensemble de la filière forêt-bois, qui génère un chiffre d'affaires de l'ordre de 50 milliards d'euros et représente plus de 450 000 emplois directs et indirects, est reconnue à l'égal des autres filières industrielles stratégiques (automobile, aéronautique, ...). Face aux enjeux de la transition énergétique et écologique, elle constitue une filière d'avenir innovante, dont les perspectives de croissance sont fortes et seront à l'origine de créations d'emplois et de richesse.

Le Vice-Président du CSF bois, Luc CHARMASSON, Président de l'Union des Industries du Bois, a présenté la feuille de route du comité et rappelé les thématiques des sept groupes de travail appelés à nourrir la rédaction du contrat de filière.



Au cours de cette réunion d'installation, a également été évoqué le plan « Industries du bois », l'un des 34 plans de la Nouvelle France Industrielle, lancé en septembre dernier par le Président de la République. Ce plan, animé par deux industriels alsaciens, Franck MATHIS et Dominique WEBER, vise à promouvoir l'utilisation du bois dans la construction d'immeubles en bois et dans l'aménagement intérieur.

Les travaux du CSF bois, comme ceux de l'équipe projet du plan « Industries du bois » s'inscrivent dans le cadre plus global du programme national de la forêt et du bois élaboré par le Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois et prévu par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, actuellement examinée par le Sénat. Ils contribueront tous deux au redressement productif de la France et au dynamisme de nos territoires ruraux.

#### **Plus d'informations sur :**

Le plan bois [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/plan-bois-HD\\_cle0411e8-1.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/plan-bois-HD_cle0411e8-1.pdf)

La nouvelle France industrielle <http://www.redressement-productif.gouv.fr/files/la-nouvelle-france-industrielle.pdf>

#### **Contacts presse :**

**Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG** : 01 53 18 45 13

**Cabinet de Stéphane LE FOLL** : 01 49 55 59 74